

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT.

Absents Excusés : Messieurs David GUZZON et Eric MAILLET.

Absent : Monsieur Nicolas PAILLARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel FRANCHINI.

1/ Approbation du Compte Rendu du 03 Février 2020

Le Procès-verbal du 03 Février 2020 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

2/ OVH - Hébergeur du site communal

En ce qui concerne l'hébergeur de notre site communal, nous travaillons avec la société OVHcloud depuis Février 2019. Notre conseiller Monsieur Eric MAILLET qui s'occupe du site, gère directement avec eux le renouvellement annuel de l'hébergement.

De ce fait, c'est lui qui a avancé les finances. Nous devons le rembourser de 47.91 €.

Le conseil municipal est d'accord de le rembourser par vote à main levée, soit 7 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3/ Vote des taxes

Madame le Maire présente l'état estimatif de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. Avec la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit sa suppression sur les résidences principales et une réforme du schéma de financement des collectivités locales à compter du 01 janvier 2021 le vote des taux 2020 ne concerne que les taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la Cotisation Foncières des Entreprises (CFE). La commune ne doit plus voter de taux de la taxe d'habitation.

Madame le Maire propose de maintenir les taux 2019 pour l'Année 2020, à savoir :

- ~ Taxe Foncière (Bâti) : 5,23 %
- ~ Taxe Foncière (Non Bâti) : 7,66 %
- ~ CFE : 13,38 %

Le montant total du produit attendu pour l'ensemble de ses taxes y compris la TH est de 189 346 €.

Par vote à main levée, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition, 0 abstention, 0 contre, 7 voix pour et autorise Madame le Maire à signer l'état de notification ainsi que tous les documents s'y rapportant.

4/Approbation des Comptes de Gestion 2019 et vote des Comptes Administratifs 2019

Budgets Eau – Bois – Communal

Madame le Maire présente et explique les Comptes de Gestion et Administratifs 2019 pour les 3 budgets, qui s'établissent ainsi :

<u>Eau 2019</u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	43 422.78 €	68 351.52 €	24 928.74 € Report 2018 : + 7 876.89 € + 24 928.74 €
Investissement	18 854.48 €	26 317.03 €	7 462.55 € Report 2018 : - 8 457.14 € - 994.59 €

<u>Bois 2019</u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	31 549.14 €	79 345.70 €	47 796.56 € Report 2018 : + 479 479.11 € + 527 275.67 €
Investissement	15 033.62 €	16 926.60 €	- 33.62 €

<u>Communal 2019</u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	529 852.81 €	352 981.24 €	- 176 871.57 € Report 2018 : + 761 513.40 € + 584 641.83 €
Investissement	467 373.41 €	861 155.41 €	393 782.00 € Report 2018 : - 481 023.78 € - 87 241.78 €

Le Conseil Municipal par vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 7 voix pour, approuve les Comptes de Gestion 2019 pour les 3 budgets (Eau, Bois, Communal).

Hors de la présence de Madame le Maire, Mr Joël VIONNET demande s'il y a des questions sur les Comptes Administratifs 2019 pour les 3 budgets (Eau, Bois, Communal).

Aucunes remarques des conseillers sur les CA 2019 Eau, Bois, Communal.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 6 voix pour, vote les Comptes Administratifs 2019 pour les 3 budgets (Eau, Bois, Communal).

5/ Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2019

Au regard des Résultats des Comptes de Gestion 2019 et des Comptes Administratifs 2019, le Conseil Municipal vote, à main levée, à l'unanimité des présents, par 7 voix pour, les reports des Résultats 2019 des Budgets respectifs et/ou leur affectation aux Budgets Primitifs 2020 ainsi qu'il en est fait lecture :

- <i>Budget Eau :</i>	
Déficit d'Investissement 001 :	994.59 €
Excédent de Fonctionnement :	24 928.74 €
Compte tenu des Restes à Réaliser :	
Investissement Dépenses 001 :	994.59 €
Investissement Recettes 1068 :	4 274.59 €
Fonctionnement Recettes 002 :	20 654.15 €
- <i>Budget Bois :</i>	
Déficit d'Investissement 001 :	33.62 €
Excédent de Fonctionnement :	527 275.67 €
Affectation du résultat 1068 :	33.62 €
Excédent de Fonctionnement reporté en 002 :	527 242.05 €
- <i>Budget Communal :</i>	
Déficit d'Investissement 001 :	87 241.78 €
Excédent de Fonctionnement :	584 641.83 €
Compte tenu des Restes à Réaliser :	
Investissement Dépenses 001 :	87 241.78 €
Investissement Recettes 1068 :	273 952.56 €
Fonctionnement Recettes 002 :	310 689.27 €

6/ Questions Diverses

Pour info, Mme le Maire nous fait passer le tableau des personnes qui vont tenir le bureau électoral du dimanche 15 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.